

L'AFD ET LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FACE AUX DÉFIS URBAINS : QUELS PARTENARIATS POUR DES VILLES SOLIDAIRES ?

Avertissement : la présente synthèse est un résumé des principaux échanges qui se sont tenus lors du séminaire. Elle ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'AFD, de COORDINATION SUD et/ou des intervenants à ce séminaire.

VILLES SOLIDAIRES : QUELS SONT LES DÉFIS ?

La moitié de la population mondiale vit dans les villes. Une accélération de la croissance urbaine est constatée au cours de ces dernières années, ce qui entraîne une complexification des enjeux liés à l'accès aux services publics de base, au logement, à l'emploi, ainsi que des problématiques environnementales en milieu urbain. Pourtant les villes, même si les conditions de vie y deviennent plus difficiles, continuent d'attirer des populations. Le phénomène d'urbanisation ne se limite plus aux grandes villes, mais s'étend de plus en plus aux villes secondaires.

Au-delà des enjeux énoncés, les questions urbaines concernent en premier lieu les hommes et les femmes qui y vivent. Toute politique urbaine se doit donc de prendre en compte les différentes formes de citoyenneté existantes et organiser l'implication des citoyens dans sa définition et mise en œuvre.

UN SÉMINAIRE POUR FACILITER LE DIALOGUE ENTRE LES OSC ET L'AFD SUR LES DÉFIS URBAINS

UN DIALOGUE qui s'est imposé de par :

- **L'imminence de la Conférence Habitat III** qui se tiendra à Quito. Cette conférence a pour but de favoriser un engagement international en faveur d'un nouvel agenda urbain, qui s'articule avec l'agenda des Objectifs de Développement Durable (dont l'un d'eux est spécifiquement dédié à la problématique de la ville) ainsi qu'avec l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015.
- **Des interrogations communes** auxquelles sont confrontées les organisations de la société civile (OSC) et l'AFD : comment favoriser la participation des communautés aux projets urbains ? comment permettre aux petits projets locaux de qualité un passage à l'échelle en vue d'un impact plus important ? comment impacter les politiques urbaines au niveau local ? comment faciliter l'appropriation par les services et les citoyens-usagers de la gestion des infrastructures et comment en assurer la pérennité ? etc.

Traverses 2

Débattre des pratiques et diffuser des connaissances au service des praticiens du développement, publication du Groupe Initiatives

Le *Groupe Initiatives* est un collectif de 10 ONG, dont l'objectif est de capitaliser et diffuser des pratiques, des savoir-faire et des connaissances des acteurs du développement et en particulier des OSC. Ce groupe a mené une réflexion sur la coopération en milieu urbain et la contribution des organisations de solidarité internationale aux politiques urbaines inclusives, dont le contenu a été publié dans le numéro de juin 2016 de *Traverses* "Coopérer en milieu urbain. Quelles stratégies des OSI ?".
<http://www.groupe-initiatives.org/Cooperer-en-milieu-urbain-Quelles-strategies-des-OSI-pour-des-politiques>

- Le souhait pour les OSC de **valoriser leur expérience et leur plus-value sur les thématiques urbaines**, sujets pour lesquels elles s'appuient sur leur expertise de terrain et leur expertise technique, mais aussi sur leur capacité à créer des espaces favorisant l'engagement citoyen.

- **La prépondérance du secteur du développement urbain pour l'AFD** : le financement des villes et des territoires fait partie des missions historiques de l'AFD. A ce jour, le développement urbain, au sens large, représente 44 % de l'activité de l'Agence.

DEUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'objectif premier de ce séminaire est de **croiser les expériences respectives de l'AFD et des OSC** en matière de développement urbain et d'**identifier les complémentarités** entre les démarches des OSC et celles de l'AFD, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Il doit permettre de **fertiliser les réflexions et les pratiques tant du côté de la société civile que de l'AFD**.

Un autre objectif de ce séminaire consiste à **nourrir plus globalement le dialogue entre l'AFD et les OSC sur les stratégies de l'AFD**, afin de croiser les points de vue autour de sujets de développement d'intérêt commun.

Deux tables rondes ont été organisées, rassemblant sept intervenants au total, dont la liste se trouve à la fin du document. Les résultats de travaux de recherche du Groupe Initiatives ainsi que six projets illustrant les problématiques abordées ont été présentés par les intervenants (cf. encadrés). Serge Allou a conclu le séminaire en qualité de grand témoin.

LES AXES DE DISCUSSION POUR CHACUN DES DEUX THÈMES

TABLE RONDE N° 1 DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES URBAINES : QUEL RÔLE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

LES OSC, DES FACILITATRICES DANS LES PROCESSUS DE CONCERTATION

La concertation pour la définition et mise en œuvre de politiques publiques relève de processus qui se déclinent sur différents degrés (de la simple information à la co-décision) et qui sont fonction de la capacité ou non des autorités à mettre en place des outils et espaces de concertation plus ou moins effectifs.

L'enjeu principal porte sur le risque de se limiter à une démarche de façade si les acteurs associés sont peu représentatifs des populations concernées, notamment les plus exclues ou vulnérables. Les solutions résident dans la connaissance des jeux d'acteurs, ce qui suppose d'être présent dans la durée sur les territoires afin de décrypter les enjeux locaux. Or, les travaux du Groupe Initiatives ont montré qu'il existe des organisations de la société civile locale qui sont présentes et actives de longue date et qui peuvent être les porteurs de la voix de ces populations que l'on cherche à associer à la concertation.

Par ailleurs, les communautés vulnérables ne disposent pas de toutes les clés pour participer à la concertation. Il faut donc leur fournir des éléments de connaissance et les aider à acquérir des capacités de négociation. Les OSC peuvent jouer un rôle dans le renforcement de capacités de ces communautés afin qu'elles puissent énoncer leurs besoins et/ou proposer leurs solutions.

Un autre écueil consiste aussi à vouloir aboutir trop rapidement à un consensus autour de solutions à mettre en place rapidement pour "agir vite". Or, il ne faut pas craindre de laisser s'exprimer des conflits d'intérêts. Dans le cadre d'exercices de concertation, il faut accepter de voir des oppositions émerger.

Enfin, le fait de mobiliser les populations ne doit évidemment pas conduire à ignorer le rôle des autorités locales. Les démarches de concertation avec la société civile ne doivent pas dédouaner les autorités de leurs responsabilités.

LES OSC, PROMOTRICES DE L'INNOVATION SOCIALE ET OPÉRATRICES DE SERVICES URBAINS

Les exemples de projets présentés mettent en évidence le rôle clé des OSC dans la promotion d'innovations sociales, notamment pour la gestion de services urbains. Dans ces cas, la force du projet repose sur l'adéquation entre un système technique simple, adapté aux capacités financières locales, et une orga-

nisation sociale qui permet d'obtenir un service géré de façon durable. Dans le cas du projet à Kinshasa, il a fallu que l'OSC congolaise structure la communauté autour de l'usage et la gestion de l'eau, car il n'y avait pas une communauté dans le quartier concerné, mais plusieurs. Elle a joué un rôle fondamental d'accompagnateur, en aidant les communautés à s'organiser de façon représentative, sans gérer le service à leur place. Ce projet, ainsi que d'autres, montrent que les OSC sont capables d'assurer une gestion professionnelle de ces services. Plusieurs exemples mettent également en évidence le fait que le recrutement de personnes issues des quartiers concernés, au sein des OSC opératrices, permet d'assurer une redevabilité locale et une proximité.

Dans l'exemple du programme d'accès à l'eau potable mis en œuvre en Haïti par le Gret dans plus de 50 quartiers (800 000 habitants), les quartiers ciblés n'étaient pas reconnus et desservis par l'entreprise publique de distribution d'eau. Le Gret a construit des bornes fontaines et organisé des Komité Dlo élus par les habitants qui vendent l'eau fournie par le service public à tarif social.

En étant capable de s'organiser à l'échelle du quartier pour assurer les services de base dans des contextes de défaillance des autorités, la population envoie un message très fort aux responsables politiques quant à sa capacité à servir l'intérêt général et à agir concrètement. Les deux projets de Kinshasa et de Port au Prince montrent qu'on peut aider une société civile à s'organiser afin qu'elle devienne ensuite un interlocuteur des pouvoirs publics.

De telles démarches peuvent aussi faire "tâche d'huile" et concerner d'autres services essentiels. En dehors du secteur de l'eau où les initiatives sont nombreuses, certaines associations gèrent également des activités telles que la collecte des déchets, l'accès à l'électricité, la protection de l'environnement, ou le fonctionnement de bibliothèques.

Projet pilote de gestion communautaire professionnelle de réseaux d'eau potable dans les quartiers périphériques de Kinshasa (PILAEP 1)

Le projet PILAEP 1 financé par l'AFD s'est inscrit dans un programme cofinancé par la Belgique et l'Union Européenne visant à développer des réseaux autonomes de bornes fontaines gérés par des associations d'usagers. La gestion est professionnelle et réalisée par des salariés recrutés dans le quartier. Le service est payant (au volume) pour l'usager. L'ONG congolaise *Action pour le développement des infrastructures en milieu rural* (Adir) en assure la maîtrise d'œuvre technique et sociale. A Kinshasa en 2015, la desserte bénéficiait à 600.000 habitants dans 27 quartiers. Une 2^e phase est mise en œuvre sur la période 2015-2020 pour consolider et étendre le modèle, en veillant à contribuer aux politiques urbaines locales et à celle de l'eau.

Néanmoins, plusieurs enjeux d'ordre institutionnel se posent pour assurer la pérennité dans le temps de la gestion de ces services. Ils ont notamment trait à la gouvernance des OSC opératrices de services : comment assurer, lors du renouvellement des équipes, la transparence dans la gestion, la poursuite de l'objectif social et la qualité du service ? Les relations avec le politique et/ou la pénétration du politique dans ces organisations peuvent générer des difficultés importantes. L'existence du service peut aussi être remise en cause par des changements politiques, comme à Port-au-Prince où la desserte en eau des quartiers précaires a drastiquement chuté. Enfin, il est apparu difficile de s'appuyer sur les mêmes acteurs pour traiter des problématiques plus globales d'aménagement urbain. Ces dernières supposent en effet la mise en place de démarches plurisectorielles que les gestionnaires de services ne sont pas toujours capables ou légitimes à mener.

METTRE LA PÉRENNITÉ FINANCIÈRE AU CŒUR DES RÉFLEXIONS

Habituellement, trois sources permettent de financer les services urbains : les taxes, les tarifs payés par l'utilisateur et les transferts (subventions nationales ou internationales). De manière générale, dans les pays en développement, les villes ne disposent souvent pas de budgets suffisants pour faire face aux responsabilités qui leur incombent et ont peu de leviers (taxes et transferts) pour les augmenter. Le principal problème vient du fait que la fiscalité est souvent gérée au niveau de l'Etat central. Les collectivités locales n'ont que peu de visibilité sur les transferts fiscaux qui devraient leur revenir. Parfois la collecte des taxes s'avère très coûteuse et les taxes ne sont alors pas collectées.

Il existe donc un **réel enjeu de plaidoyer, dans lequel les partenaires techniques et financiers des Etats devraient s'impliquer, pour que les transferts de l'Etat central vers les collectivités augmentent**. Le développement de la fiscalité à un niveau national est nécessaire pour augmenter les moyens des collectivités décentralisées, mais aussi pour permettre la solidarité (péréquation pour abaisser le coût des services pour les populations défavorisées des quartiers précaires).

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS UN RÔLE D'AIDE À LA DÉCISION

Dans les petits centres urbains, qui possèdent peu de moyens et dont les représentants sont moins politisés, les OSC peuvent remplir un **rôle d'aide à la décision** pour apporter aux élus ou aux services techniques des éléments d'analyse de la situation et des différents scénarios de développement possibles. C'est certainement dans ce tissu de collectivités que l'accompagnement que peuvent proposer les OSC aux collectivités locales peut avoir un impact plus fort pour rendre les collectivités plus responsables et plus performantes, condition indispensable à la délivrance pérenne de services.

TABLE RONDE N° 2 QUELLES POLITIQUES SOCIALES POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES ?

Lors du séminaire, les retours d'expériences présentés ont mis un accent particulier sur deux catégories de populations vulnérables : celles qui vivent dans des quartiers précaires et celles, notamment les enfants, qui vivent dans la rue.

ADAPTER LES MODALITÉS D'ACTION À DES SITUATIONS DE "VILLES EN CRISE"

Au regard du contexte politico-social de pays fragiles et de la précarité de certains quartiers, la grille d'analyse pour répondre aux besoins des populations vulnérables peut conduire à considérer les villes concernées comme étant "en crise". Plusieurs expériences dans des "villes en crise" (Kinshasa, Port-Au-Prince, Bangui) amènent l'AFD à redéfinir ses stratégies d'intervention dans les quartiers précaires, où que ce soit dans le monde, tant du point de vue des modalités d'intervention que du contenu des actions, du fait de leur similarité.

L'un des enjeux concerne la temporalité des interventions. En situation d'urgence, la rapidité de l'action est importante. Or, plusieurs projets ont mis des années avant de devenir effectifs pour les habitants des quartiers. Par conséquent, aujourd'hui, l'AFD s'oriente davantage vers une planification stratégique de ces projets urbains, sans en définir tous les détails au départ, pour initier très vite le projet et, en parallèle, mener les études de faisabilité et de planification.

Dans le cas où des OSC sont intervenues en partenariat avec l'AFD dans des villes "en crise", l'AFD a veillé à l'implication des autorités nationales qui seront, dans le futur, amenées à assumer leurs responsabilités. Ce sujet a fait débat à certains moments avec les OSC d'urgence qui considéraient les autorités

Soutien à l'emploi et à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés du Caire

Le projet s'inscrit dans un programme intégré de développement communautaire, impliquant l'AFD, la Banque européenne d'investissement (BEI), la GIZ allemande et l'Union européenne et mis en œuvre par une institution égyptienne, le *Social Fund for Development (SFD)*. Il a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations de deux quartiers informels du Caire (Ezbet Kheir-Allah et Al-Zawya al-Hamra) et de deux quartiers informels de Giza (Ard el-Lewa et Mit Oqba) via le financement de petits travaux de réhabilitation à haute intensité de main-d'œuvre et de promouvoir la création d'emplois et la génération de revenus dans les zones défavorisées par le soutien de l'accès des PME au crédit.

Soutien aux initiatives de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain en faveur des enfants, adolescents et jeunes adultes de la rue au Burkina Faso, au Mali, en République du Congo et au Sénégal (phase 2)

Le projet, porté par le Samusocial International, vise à consolider le système d'intervention pour les enfants et jeunes de la rue porté par les Samusociaux à Bamako, Dakar, Ouagadougou et Pointe-Noire en maintenant les dynamiques de partenariat public/associations et en portant une attention particulière à deux problématiques : l'appui aux jeunes de la rue de 16-25 ans qui nécessite des réponses adaptées, et la promotion du droit à la santé des enfants et jeunes de la rue, s'appuyant sur les initiatives en faveur d'une protection sociale universelle.



Crédit photo © Samusocial International.

locales comme défaillantes – ce qui pouvaient effectivement être le cas –, voire contre-productives et dangereuses et elles n'avaient alors pas souhaité les associer.

L'AFD dispose de financements spécifiques pour les villes en crise. Pour l'instant, elle n'a pas encore de financements dédiés aux quartiers précaires des villes qui ne sont pas considérées comme étant en crise, mais elle travaille sur ce sujet. **Une articulation plus forte entre les interventions de l'AFD et celles des OSC pourrait permettre de faciliter les complémentarités entre des interventions plus rapides à mettre en œuvre et d'autres qui s'inscrivent dans des temps plus longs, afin d'améliorer l'efficacité de la réponse apportée.**

CHANGER DE REGARD SUR LES QUARTIERS PRÉCAIRES

AFD et OSC partagent le même constat sur le besoin de faire évoluer la prise en compte des quartiers précaires par les collectivités locales, alors même que l'implication de ces dernières est considérée comme indispensable pour y intervenir.

De plus, l'objectif est d'accompagner les autorités locales dans la formulation de politiques pour "raccrocher" ces quartiers à la ville, ce qui revient à les considérer comme éléments de la ville "normale". Par exemple, la ville de Medellín a mis en place des infrastructures et des équipements culturels qui permettent de renforcer l'attractivité des quartiers précaires. De même, au Cap, en Afrique du Sud, la réhabilitation de quartiers précaires s'étend progressivement jusqu'aux projets d'accession sociale à la propriété qui sont mis en œuvre au niveau national.

Même avec la volonté de favoriser la concertation, **la défiance réciproque entre les habitants des quartiers précaires et les autorités constitue souvent un frein que les OSC peuvent contribuer à lever en facilitant et en animant le dialogue.** La plus-value des OSC réside, de fait, davantage dans cette **capacité de dialogue et d'ingénierie sociale** que dans leurs compétences en matière d'infrastructures.

DES FORMES DE CONCERTATION QUI IMPLIQUENT LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET CHERCHENT À PORTER LA VOIX DES POPULATIONS VULNÉRABLES

Dans un contexte de décentralisation doublé d'un phénomène de croissance urbaine, les villes sont de plus en plus confrontées à leurs responsabilités sur des problématiques telles que la lutte contre l'exclusion. Or elles ne savent souvent pas comment les résoudre seules. Or, les OSC possèdent une expérience auprès des populations vulnérables et peuvent proposer des solutions.

Cela suppose de créer les conditions **d'un dialogue institutionnel société civile/autorités locales autour des moyens de lutte contre l'exclusion.** L'exemple du Samusocial International l'illustre bien. Après dix ans d'interventions concrètes auprès des enfants des rues dans divers pays d'Afrique subsaharienne, le SAMU Social a souhaité mobiliser davantage les acteurs de la ville, à commencer par les municipalités pour essayer d'étendre et de pérenniser les dispositifs proposés et influencer sur les politiques publiques de prise en charge des enfants et des jeunes de la rue. A partir de ces discussions, le Samusocial essaie d'élaborer, comme à Pointe-Noire actuellement, un système de référencement qui

Appui au Développement Social Urbain de la Commune de Diégo-Suarez (PADSU-Diégo)

Ce projet, porté par le CIDR, visait à concevoir et mettre en œuvre une politique communale de lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales et économiques. Les objectifs spécifiques poursuivis étaient les suivants : réduire, de manière durable, les phénomènes d'exclusion sociale et économique, notamment envers les femmes et les jeunes, sur les 6 quartiers-fokontany les plus défavorisés de la ville de Diégo-Suarez et favoriser la participation des populations défavorisées, particulièrement les femmes et les jeunes, à la gestion des affaires publiques locales.

Accompagnement par le Gret des interventions relatives à l'aménagement et aux services d'eau et d'assainissement à Port-au-Prince en Haïti

Depuis 20 ans, le Gret intervient dans les quartiers précaires de Port-au-Prince afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et d'organiser le dialogue entre les pouvoirs publics et les organisations de base constituées en Komité Dlo. Fin 2008 le Gret a rejoint la *Fondation Connaissance et Liberté (Fokal)* dans la section communale de Martissant afin de mener le volet eau et assainissement d'un programme de revitalisation urbaine. Entre 2009 et 2012, le Gret a drainé la ravine et réhabilité le captage de la source Leclerc et réalisé des aménagements. Un volet social portait sur l'accompagnement des travaux et la formation des membres d'organisations de base menée en partenariat avec la Faculté des sciences humaines. En 2011, un schéma d'aménagement a été réalisé. La Fokal est chargée de sa mise en œuvre sous maîtrise d'ouvrage de l'*Unité de construction de logements et de bâtiments publics (UCLBP)*. Le Gret réalisera le drainage de deux autres ravines.

permette de généraliser l'orientation des enfants et jeunes de la rue depuis n'importe quelle association vers les centres de santé. Le Samusocial a également mis en place des cadres de concertation qui prennent des formes assez différentes selon les villes. Il en a retiré quatre enseignements sur lesquels il essaie de capitaliser : l'importance de déterminer une unité thématique et géographique pour circonscrire les échanges ; la nécessité d'un portage public et privé fort ; le besoin d'assurer une représentativité, en qualité et en quantité, des différents acteurs au sein du cadre de concertation ; et enfin la capacité à pouvoir tenir sur le long terme et à établir des résultats cohérents par rapport à chaque étape.

La question de la temporalité dans la concertation a également été abordée. Il ne suffit pas seulement de mener un processus de participation au moment de l'étude du projet, d'autres modalités

de participation tout au long de la vie du projet, voire au-delà du projet lui-même, doivent être imaginées. Dans le cas du projet au Caire, des fonds sont dédiés à une unité de gestion de projet qui veille à garantir cette participation lors de la mise en œuvre, même si les autorités ne sont pas toujours allantes sur ce sujet.

Ayant la capacité à être à la fois un interlocuteur des pouvoirs publics disposant de moyens financiers importants et une organisation capable de soutenir des initiatives locales, l'AFD pourrait, dans certains contextes, développer un dialogue avec les acteurs locaux qui ont leur propre autonomie, soutenir l'innovation dont ils sont porteurs et ainsi capitaliser sur leur connaissance des territoires urbains.

L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES AUTORITÉS NATIONALES DANS LE FINANCEMENT DES POLITIQUES SOCIALES : L'ENJEU DE LA FISCALITÉ

Comme dans la première table-ronde, la thématique de la fiscalité est au cœur des enjeux de financement des politiques sociales. Or, l'exemple égyptien met en évidence une évolution de la position des autorités nationales sur l'investissement en *soft*, financé par l'emprunt, dans les quartiers précaires.

Les autorités ont également de plus en plus tendance à faire appel à des acteurs tiers, des bailleurs comme l'AFD ou des OSC, pour que ces derniers les appuient dans la collecte des taxes dans les quartiers précaires. Cela suppose de créer des relations de confiance avec l'ensemble des acteurs et exige une redevabilité accrue des autorités quant aux améliorations des services mis en œuvre dans les quartiers permises grâce aux taxes. Cela suppose également de venir renforcer les autorités dans leur capacité de collecte et de gestion des taxes.

A l'issue de cet échange, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de créer des synergies entre les actions de l'AFD et celles des OSC afin d'aborder la question de la fiscalité comme élément de pérennité des actions entreprises en matière de politiques sociales en milieu urbain, y compris dans les quartiers précaires.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

PRÉSENTÉES PAR S. ALLOU

LES CONSTATS

Des problématiques récurrentes persistent : capacités des acteurs, portage politique, financement des actions, changement d'échelle. Cependant, peu de réflexions ont été produites sur de nouvelles façons d'aborder ces questions.

Deux avancées notables :

- L'hybridation des démarches. Ainsi, l'AFD a parfois repris des approches utilisées par des OSC. Cette capacité de fertilisation croisée est susceptible de faire évoluer les pratiques et de dégager des points d'entente pour renforcer l'efficacité réciproque de chacun. L'espace de dialogue et de partage autour des pratiques que constitue ce séminaire devrait d'ailleurs s'ouvrir à d'autres acteurs, notamment ceux de la recherche.
- La reconnaissance de la réalité complexe des espaces urbains. Cela permet de développer une vision peut-être plus hybride de la ville à construire, et donc d'inventer des formes d'action qui prennent appui sur cette réalité. Ainsi, le fait de construire des projets à partir d'initiatives émanant de la base est une pratique nouvelle dans la coopération internationale. Il s'agit là d'une reconnaissance de ce que sont les villes, en particulier d'une reconnaissance de leur côté informel.

Ces avancées dans le monde de la coopération internationale ne sont pas encore complètement évidentes aux échelons nationaux et locaux dans les pays concernés. L'enjeu consiste donc à élaborer avec ces échelons un narratif nouveau où la question des quartiers précaires et des bidonvilles n'est pas seulement un problème de quartiers, mais un problème de ville, plus globalement.

RELIER LA QUESTION DU CHANGEMENT D'ÉCHELLE AU RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Sur la question récurrente du changement d'échelle, la priorité est donnée avant tout au projet. Dans les narratifs et dans la conception des interventions, il est finalement plus souvent question de "projet urbain" mais rarement de "ville" ou de "collectivités

locales". Ainsi, la conférence Habitat III réunira des Etats pour parler des questions urbaines et les villes y sont assez peu présentes, même si elles se battent pour y être mieux représentées. Les collectivités locales doivent pourtant être considérées comme des acteurs majeurs de l'organisation de l'action à l'échelle de leur territoire. De ce point de vue, le travail à accomplir reste considérable, notamment sur les problématiques du renforcement des capacités, des ressources financières des collectivités locales qui renvoient elles-mêmes à la responsabilité des Etats, et à la question de l'environnement institutionnel.

DES ENJEUX À NE PAS NÉGLIGER

Deux enjeux très forts pour les villes n'ont pas vraiment été abordés. Le premier concerne la planification. L'essentiel de l'urbanisation dans les années à venir aura lieu dans les villes moyennes. Or il est constaté une absence totale de données de base sur les réalités appelées à nourrir la planification.

Le second enjeu porte sur la formation : comment préparer l'encadrement nécessaire à la gestion des villes de demain ?

Crédit photo © Audrey Séon/AFD.



LES INTERVENANTS

INTRODUCTION

M. Philippe ORLIANGE

Directeur de la stratégie, des partenariats
et de la communication de l'AFD

M. Philippe JAHSHAN

Président de COORDINATION SUD

TABLE RONDE N° 1

**DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES
URBAINES : QUEL RÔLE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?**

Mme Jocelyne DELARUE

représentante du Groupe Initiatives et directrice de GEVALOR

M. Martin LEMÉNAGER

chef de projet à la division eau et assainissement de l'AFD

Mme Virginie RACHMUEHL

responsable programmes de développement urbain au GRET

TABLE RONDE N° 2

**QUELLES POLITIQUES SOCIALES POUR LES POPULATIONS
VULNÉRABLES ?**

Mme Anne ODIC

responsable de la division collectivités locales
et développement urbain à l'AFD

M. Romain LEJEUNE

chargé de programmes, Samu Social International

M. Pierre-Arnaud BARTHEL

chef de projet CLD/AFD

M. Patrick SMITH

directeur des opérations du CIDR

CLÔTURE

M. Serge ALLOU

lead urban specialist, Cities Alliance

ANIMATION

Mme Emmanuelle BASTIDE

journaliste à RFI

L'AFD et COORDINATION SUD remercient l'ensemble des intervenants et les personnes présentes
à ce séminaire pour leur participation.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5 rue Roland Barthes
75 598 Paris cedex 12 - France
Téléphone +33 1 53 44 31 31
www.afd.fr

Facebook : Agence Française de Développement
<https://www.facebook.com/AFDOfficiel>

Twitter : @AFD_France

https://twitter.com/AFD_France

Youtube : Agence Française de Développement
<https://www.youtube.com/user/GroupeAFD>

COORDINATION SUD

14 passage Dubail
75010 Paris - France
Téléphone +33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org

Facebook : COORDINATION SUD

<https://www.facebook.com/pages/Coordination-SUD/270517446303>

Twitter : @coordinationsud

<http://twitter.com/#!/coordinationsud>

Youtube : COORDINATION SUD

https://www.youtube.com/channel/UCvTlSmtFcDL-g0wL6_Pu-uA

